

- Médical
- Soignant/Paramédical
- Administratif/Logistique/Technique

### Titre de l'emploi

INFIRMIER ANESTHESISTE DIPLOME D'ETAT (H/F)

### Information relative au poste

- **Quotité** : Temps partiel ou temps plein
- **Type de contrat** :  Fonction publique  CDD évoluant vers CDI ou mise en stage
- **Lieu d'exercice** :  Trevenans
- **Rattachement hiérarchique** : Direction des Soins / Cadre de Pôle ADBO / Cadre de Santé
- **Liaisons fonctionnelles** : Professionnels HNFC, en particulier le MAR / Intervenants et prestataires institutionnels et externes / Réseaux de soins / Institut de Formation

### Conditions de travail

Horaires	Jour : amplitude de 10h ou 12 h ; TTE de 9h30 ou 11h30 Nuit amplitude de 12h ; TTE 12H WE et jours fériés en TTE 12H Les cycles de travail sont établis à l'année dans le respect des référentiels et règles RH
Contraintes organisationnelles et relationnelles	Mobilité et compétences dans les secteurs du bloc, du bloc endoscopie et SSPI
Matériels et outils utilisés	Charte de fonctionnement des blocs Dossier patient informatisé Shapptbook ; Surginet ; Anesthesia Intranet (procédures, référentiels...) Octime

## Description de la Fonction et/ou missions

---

### Référence texte réglementaire

#### **Article 10 du Décret n° 2002-194 du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier :**

L'Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat est seul habilité, à condition qu'un médecin anesthésiste réanimateur puisse intervenir à tout moment, et après qu'un médecin anesthésiste réanimateur a examiné le patient et établi le protocole, à appliquer les techniques suivantes :

1° Anesthésie Générale,

2° Anesthésie loco-régionale dans le cas où un dispositif a été mis en place par un médecin anesthésiste réanimateur,

3° Réanimation peropératoire.

Il accomplit les soins et peut, à l'initiative exclusive du médecin anesthésiste réanimateur, réaliser les gestes techniques qui concourent à l'application du protocole.

En salle de surveillance post interventionnelle, il assure les actes relevant des techniques d'anesthésie citées aux deuxième, troisième et quatrième alinéas et est habilité à la prise en charge de la douleur postopératoire relevant des mêmes techniques.

Les transports sanitaires visés à l'article 9 du présent décret sont réalisés en priorité par l'infirmier anesthésiste diplômé d'état.

L'infirmier en cours de formation préparant à ce diplôme peut participer à ces activités en présence d'un infirmier anesthésiste diplômé d'état.

### Diplômes et/ou formations exigées

---

Diplôme d'Etat Infirmier Anesthésiste

### Exigences du métier

---

- Réaliser des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines de l'anesthésie – réanimation, de la médecine d'urgence et de la prise en charge de la douleur
- Capacité d'adaptation
- Confidentialité, discrétion et droit de réserve
- Evaluations tout au long de l'année au regard notamment des situations prépondérantes institutionnelles
- Maintien et développement des connaissances et compétences professionnelles

---

## Savoir-faire requis

---

- Adapter son comportement sa pratique à des situations critiques dans son domaine de compétence
- Assurer la qualité et sécurité en anesthésie du patient
- Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie et de l'intervention, ajuster la prise en charge anesthésique
- Analyser le comportement du patient, l'accompagner et fournir une information adaptée à la situation d'anesthésie
- Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, de l'intervention et de l'anesthésie
- Coordonner ses actions avec les intervenants en fonction des situations, de l'accueil du patient jusqu'à sa sortie de SSPI (checklist HAS)
- Evaluer et traiter la douleur
- Informer et former des professionnels (IDE SSPI) et des apprenants en formation
- Réaliser l'induction anesthésique en collaboration avec le médecin anesthésiste
- Rechercher, traiter et produire des documents professionnels, veille professionnelle
- Mise en œuvre et contrôle de la traçabilité en anesthésie (DPI)

## Connaissances associées

---

Risques professionnels	Actions de prévention
<b>Manutention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programmes de formation et de prévention</li><li>• Tenue professionnelle</li><li>• Aides techniques de manutention</li></ul>
<b>Gaz</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formations à l'utilisation et aux risques des produits chimiques</li></ul>
<b>Ionisant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation interne</li><li>• Port de protection individuelle</li><li>• Dosimétrie opérationnelle</li></ul>
<b>Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation annuelle obligatoire</li></ul>
<b>Prise en charge de l'urgence</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• AFGSU niveau 2</li></ul>
<b>Infectieux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formations</li><li>• Respect des circuits</li><li>• Respect des précautions standards et particulières</li><li>• Respect des règles définies par l'équipe opérationnelle d'hygiène</li><li>• Hygiène des mains</li><li>• Zéro bijoux</li><li>• Manuel d'antibioprophylaxie</li></ul>

---

**Candidature à envoyer à :**

---

L'HOPITAL Nord Franche-Comté  
Direction des Ressources Humaines  
Cellule Recrutement  
100 Route de Moval CS  
10499 TREVENANS  
90015 BELFORT CEDEX  
**Mail. : [recrutement@hnfc.fr](mailto:recrutement@hnfc.fr)**